



RAPPORT ANNUEL 2018

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

(application de l'article L-2224-5 du CGCT)



Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	03
CONTRATS D’AFFERMAGE	04
BILAN TECHNIQUE 2018	
BILAN GLOBAL	05
BILAN PAR SYSTEME D’ASSAINISSEMENT	
SYSTEME D’ASSAINISSEMENT N°1	06-07
SYSTEME D’ASSAINISSEMENT N°2 ET 3	08-09
SYSTEME D’ASSAINISSEMENT N°4	10-11
SYSTEME D’ASSAINISSEMENT N°5	12-13
SYSTEMES D’ASSAINISSEMENT D’ACHEVILLE, SERVINS ET VILLERS AU BOIS	14
BILAN FINANCIER 2018	
COMPTE ADMINISTRATIF	15
INVESTISSEMENTS	
LUTTE CONTRE LES INNONDATIONS	15-16
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT	16-17
TRAVAUX D’EXTENSION	17
PRIX DE L’EAU	18
SPANC	18
INDICATEURS DE PERFORMANCES	19
NOTES	20

Responsable de la publication : Sylvain Robert, Président de la Communauté d’agglomération Lens-Liévin

Directeur d’édition : Bertrand Louchart, Directeur général des services

Coordination : Gaetan Boyer, Directeur Eau & Assainissement

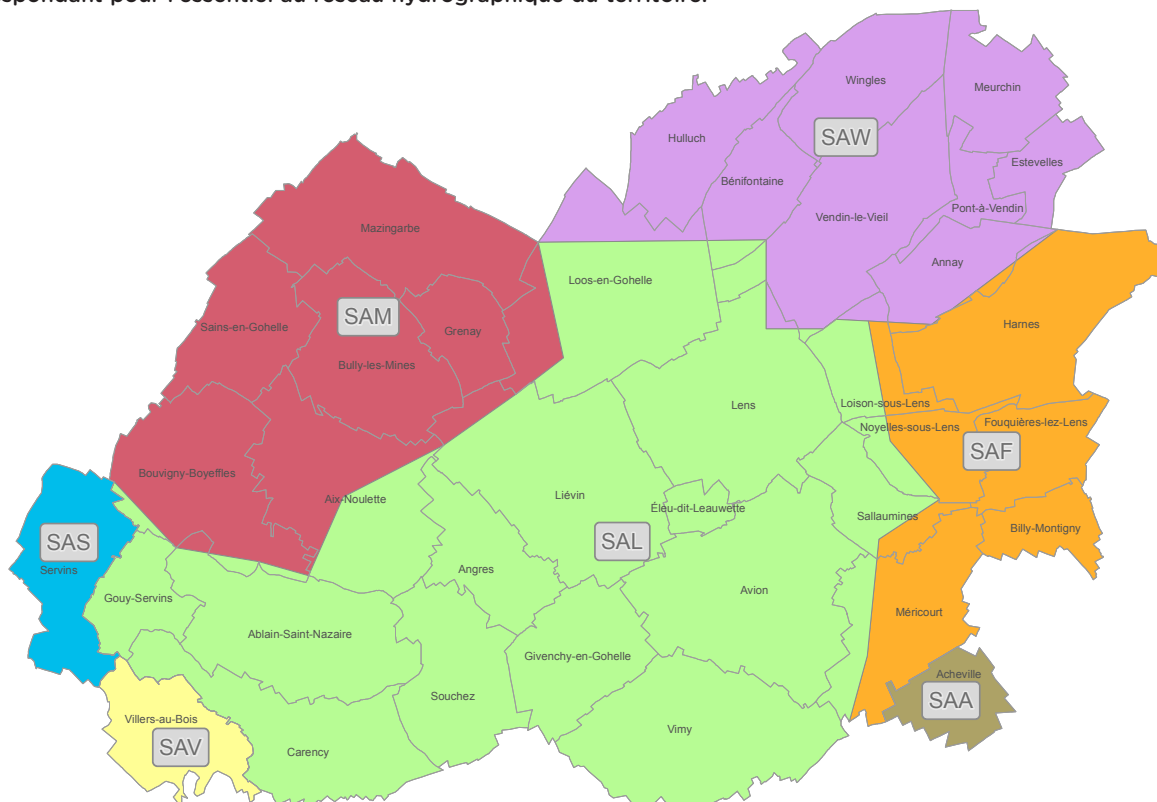
Publication-Conception-Réalisation : Christine Douché, Anthony Vermusse, Nicolas Dionet



Communauté d’Agglomération
de Lens-Liévin

PRÉSENTATION

Le territoire présente une topographie qui a conduit à distinguer plusieurs systèmes d'assainissement (SA) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.



SA 1

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°1 - SAM

Il correspond au bassin versant du Surgeon. Il collecte également les effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Les effluents sont traités par l'usine de dépollution située à Mazingarbe (capacité équivalent à 42 000 EH). Cette station dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98. Le système de collecte doit être régularisé lors du renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration en 2018. L'exutoire de ce système d'assainissement est le Surgeon.

SA 2 / SA 3

FLOT DE WINGLES ET CANAL DE LA HAUTE DEULE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT N°2 ET 3

Ils partagent la même usine de dépollution située à Wingles (capacité équivalent à 38 000 EH). Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 30/11/06. L'exutoire de ce système d'assainissement est le canal de la Deûle.

SA 4

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°4 - SAL

Il correspond au bassin versant de la Souchez. En grande partie, les effluents sont traités par l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens (capacité 117 000 EH) à l'exception des effluents de Servins et Villers-au-Bois qui sont traités sur place par lagunage et ceux de Gouy-Servins dont la station d'épuration reste à construire. Les systèmes d'assainissement de Servins et Villers au bois disposent chacun d'un récépissé de déclaration. Le système de traitement de l'usine de dépollution de Loison dispose d'une autorisation préfectorale (décembre 2010). Le système de collecte doit être régularisé dans le cadre de la procédure qui sera lancée en 2019. L'exutoire est le canal de Lens.

SA 5

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°5 - SAF

Il est situé à l'est de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il collecte également pour partie les effluents de Courrière, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Ces effluents sont traités par l'usine de dépollution de Fouquières-lez-Lens (68 000 EH) dont l'exutoire est le canal de Lens à l'exception des effluents d'Acheville qui sont traités sur place par lagunage.

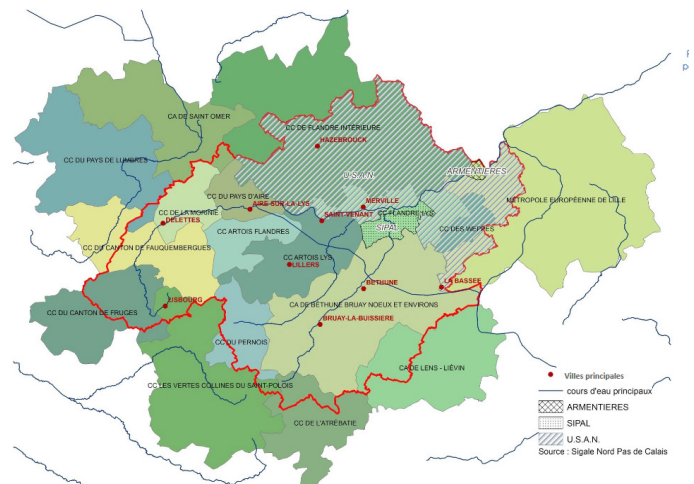
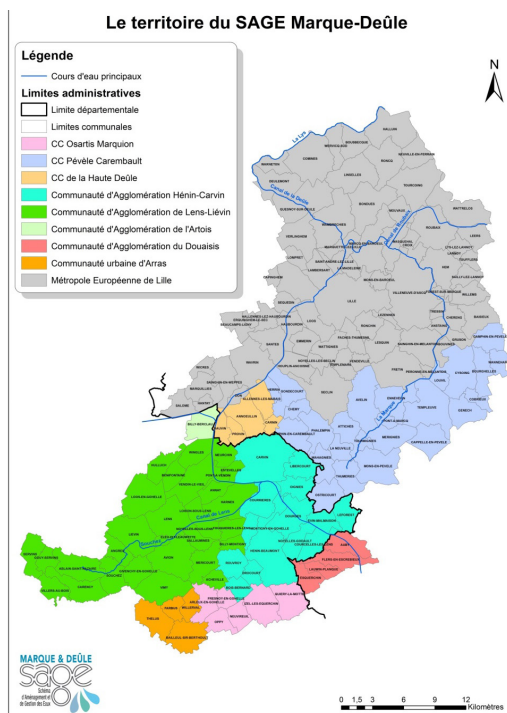
Le système d'assainissement d'Acheville dispose d'un récépissé de déclaration. Le système d'assainissement de l'usine de dépollution de Fouquières dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 23/04/13.

Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).

Le système d'assainissement n°1 dépend du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Les systèmes d'assainissement 2, 3, 4 et 5 relèvent du SAGE Marque-Deûle dont le périmètre a été fixé par arrêté du préfet de région en date du 2 décembre 2005

(1120 km², 160 communes faisant partie, pour l'essentiel de Lille-Métropole et des communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin). La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) a été constituée par arrêté du 11 juillet 2007, modifié le 21 octobre 2014 (renouvellement de la composition de la CLE). Ce SAGE est en cours d'élaboration sous le pilotage de Lille-Métropole (démarrage de l'état initial en novembre 2011 ; réalisation du diagnostic en 2012 ; rapport du scénario tendanciel adopté le 24 janvier 2014 ; définition des scénarii en 2015 ; définition de la stratégie et de la planification du programme d'actions en 2016 ; rédaction des documents du SAGE en 2017/2018).



CONTRATS D'AFFERMAGE

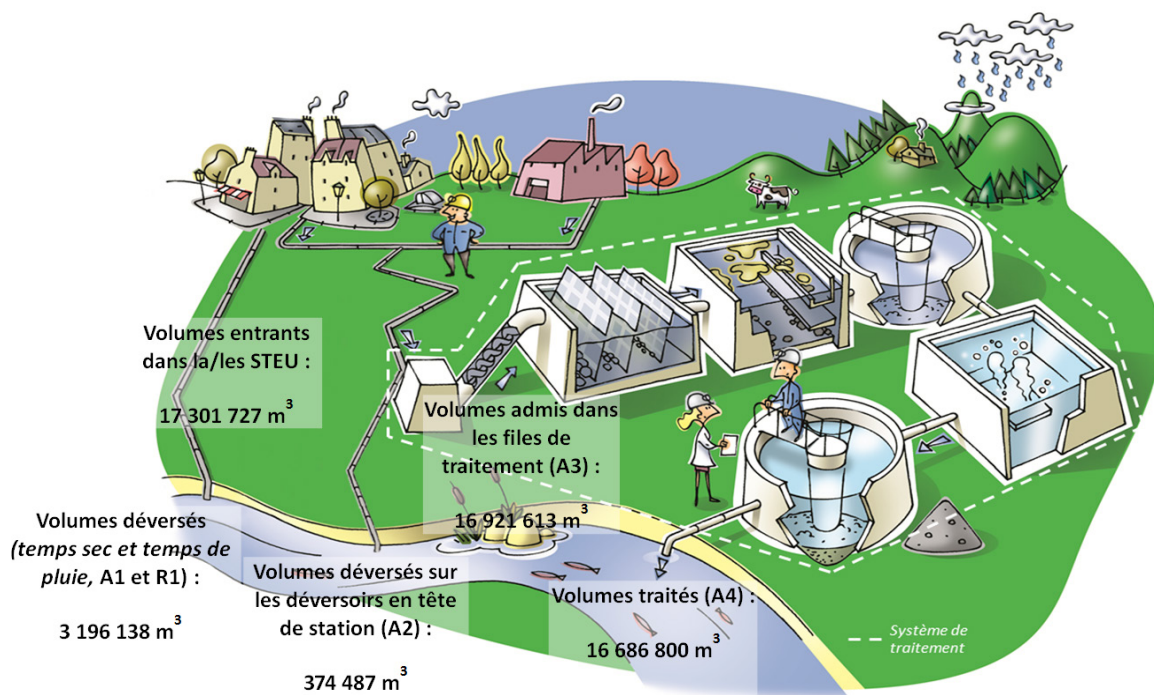
Depuis le 1er janvier 2009, un contrat de délégation de service public a été confié, après mise en concurrence, à Veolia eau pour l'exploitation des ouvrages intercommunaux de transport et de traitement ainsi que pour les ouvrages de collecte de 21 communes. Différents avenants ont permis d'intégrer toutes les communes de la CALL. Il s'achèvera le 31 décembre 2020.

Ce même contrat inclut la vérification des équipements autonomes dans le cadre du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) que le conseil de la Communauté d'agglomération a décidé de mettre en place à compter du 1er janvier 2009. L'année 2018 s'est traduite par le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fin du contrat actuel et au choix du futur mode de gestion.

BILAN TECHNIQUE 2018

BILAN GLOBAL

Le bilan global des volumes collectés, déversés et traités sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire est reporté sur le schéma ci-dessous.



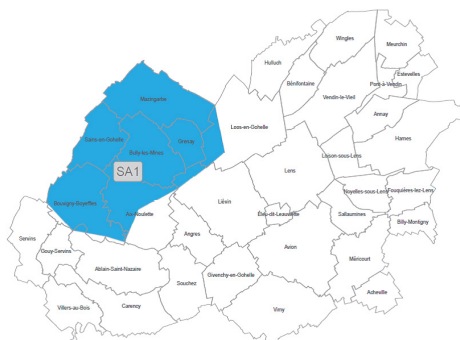
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés desservis	110 209	110 665	11 318	11 994	112 511
Abonnés sur le périmètre de la CALL	101 717	102 083	102 676	103 325	103 798
Abonnées hors périmètre de la CALL	8 492	8 582	8 642	8 669	8 713
Assiette de la redevance (m3)	9 825 123	10 137 429	10 267 912	10 339 745	10 223 533
Effluents collectés sur le périmètre de la CALL	9 160 016	9 453 225	9 577 987	9 659 951	9 536 489
Effluents collectés hors périmètre de la CALL	665 107	684 204	689 925	679 794	687 044

En 2018, 3 964 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites au total. Depuis 2000, une partie des boues d'épuration sont co-compostées à Graincourt-lès-Havrincourt avec les déchets végétaux de la Communauté d'agglomération issus de la collecte sélective. Depuis novembre 2005 le compost est conforme à la norme NF U44-095 ; il s'agit donc désormais d'un « sous-produit »

dispensé de plan d'épandage et non plus d'un « déchet ». Une partie des boues de Mazingarbe et de Wingles fait l'objet d'un épandage direct en agriculture en saison favorable (6 mois pour Mazingarbe ; 3 mois pour Wingles) ; les déclarations réglementaires ont été faites. Depuis 2009, une partie des boues est envoyée dans une unité de méthanisation.

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT N°1 (SA 1)

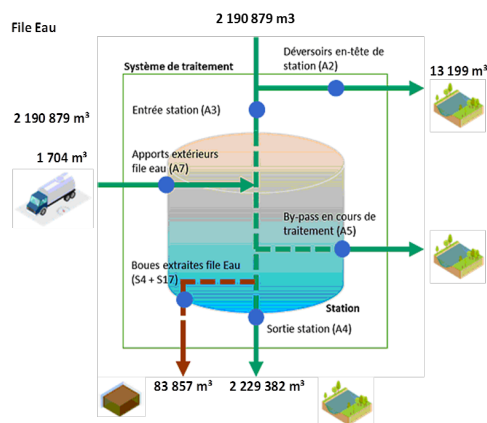
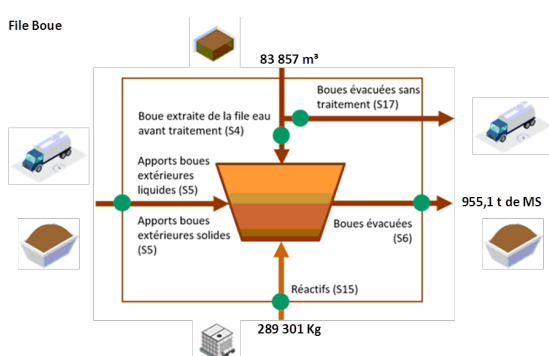


Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement n°1 est :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

Le système de traitement est conforme pour l'année 2018

File Boue



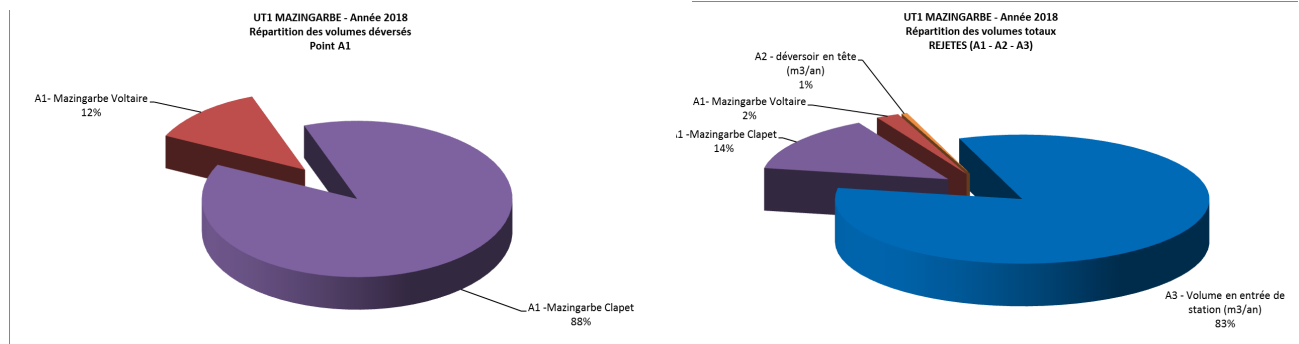
		2016	2017	2018	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	770	603	707	17%
[m3/an]	Entrée A3	2 168 630	2 152 590	2 190 879	2%
	Sortie A4	2 278 116	2 173 780	2 229 382	3%
	Déversoir en tête de station A2	177 723	5 881	13 199	124%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2018.

Le critère qui sera utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie est à définir pour le 30 avril 2020 au plus tard. Il doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter ce critère.

Les volumes totaux déversés en 2018 sont de 427 724 m3. Pour mémoire, ils étaient de 312 855 m3 en 2017.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	nb/an	min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
DO_MAZINGARBE_CLAPET	55	9 230	375 349	18 117	17 491	5 530	2 021	502
PR_MAZINGARBE_VOLTAIRE	64	22 804	52 375					



En 2018, les volumes déversés, en hausse de 36,7% par rapport à 2017, sont essentiellement dus à la pluviométrie qui corrélativement a augmenté de 18%. Les volumes déversés par le DO - MAZINGARBE - Clapet représentent 88% des volumes totaux déversés aux points A1 du système de collecte alors que la répartition est relativement homogène en nombre de jours de déversement.

Le ratio $A1/(A1+A2+A3+A7)$ est égal à 16% > 5%, en hausse par rapport à 2017 (13%). Les 2 DO (A1) ont des fréquences de déversements supérieures à 20 déversements/an. Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Programmation sur les deux prochaines années de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

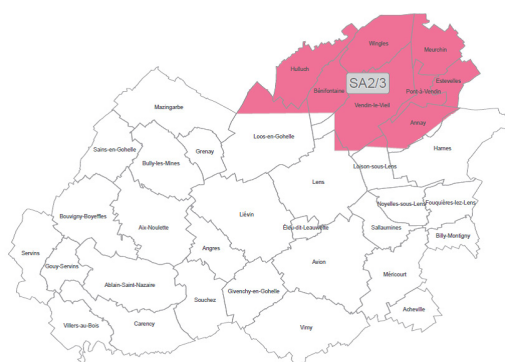
La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux d'amélioration de la collecte : Bully les Mines/Grenay rue Zola, impasse Gervaise, rue Ansart.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte

- Régularisation administrative du système de collecte programmé 2018/2019
- Révision du règlement du service d'assainissement en cours
- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (Brasserie Saint Germain)

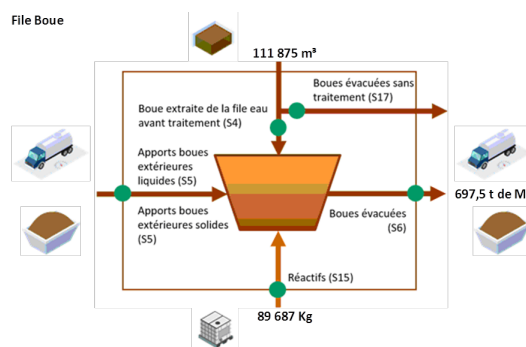
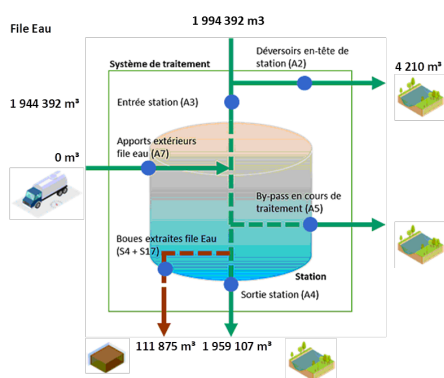
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°2/3 (SA 2-3)



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement n°2/3 est :

- Non-conformité au niveau national : due aux déversements par temps sec
- Non-conformité au niveau local : due aux déversements par temps sec

Le système de traitement est conforme pour l'année 2018



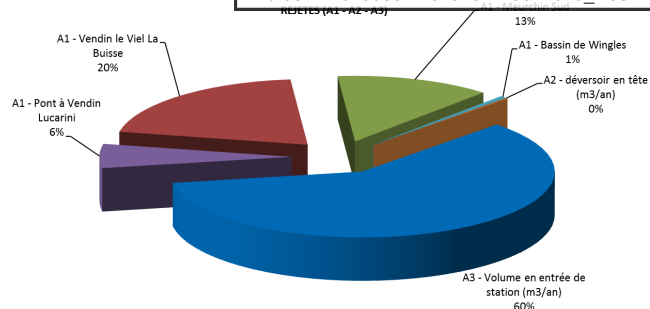
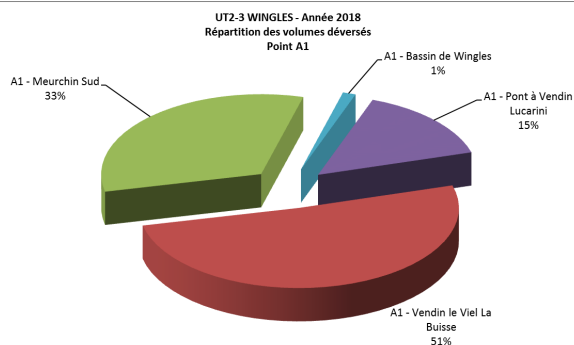
		2016	2017	2018	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	744	523	502	-4%
[m3/an]	Entrée A3	2 451 583	1 737 177	1 944 392	12%
	Sortie A4	2 460 772	1 738 613	1 959 107	13%
	Déversoir en tête de station A2	15 082	4 835	4 210	-13%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Le système de collecte est non conforme pour l'année 2018

Le critère qui sera utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie est à définir pour le 30 avril 2020 au plus tard. Il doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter ce critère.

Les volumes totaux déversés en 2018 sont de 1 336 551 m3. Pour mémoire, ils étaient de 1 087 925 m3 en 2017.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	nb/an	min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	289	27 199	661 616	236 215	149 525	93 736	32 518	3 527
BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	11	3 713	17 067	790	381	186	51	10
DO_PONT_A_VENDIN_LUCARINI	95	49 758	193 121					
PR_MEURCHIN_SUD	217	18 796	424 920					
PR_HULLUCH_VOLTAIRE	10	325	295					
DO_ANNAY_SOUS_LENS_KLEBER	35	6 492	69 532					



Certains DO sont influencés par la présence d'ECP (ressuyage et eaux de nappe): PR - VENDIN LE VIEIL - chemin de la Buisse et PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage. Sur la période de janvier à mai, les volumes déversés représentent en moyenne 79% des volumes totaux annuels déversés sur ces deux installations. Les déversements du point VENDIN LE VIEIL - La Buisse représentent 51% et ceux de MEURCHIN SUD représentent 33% des volumes déversés totaux annuels aux points A1 du système de collecte.

Le ratio $A1/(A1+A2+A3)$ est égal à 40% > 5%, en légère hausse par rapport à 2017 (38%).

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Mise en place du diagnostic permanent en 2019.
- Un programme de gestion patrimonial dans le cadre du contrat de délégation.
- Modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV.

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux d'amélioration de la collecte : Wingles rue Péri.

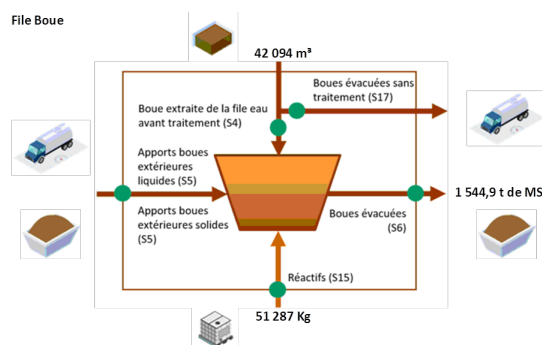
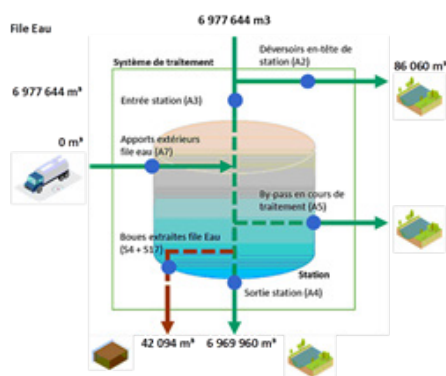
3. Régularisation administrative sur le système de collecte

- Révision du règlement du service d'assainissement en cours
- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (Brasserie Castelain)

[illegible]

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

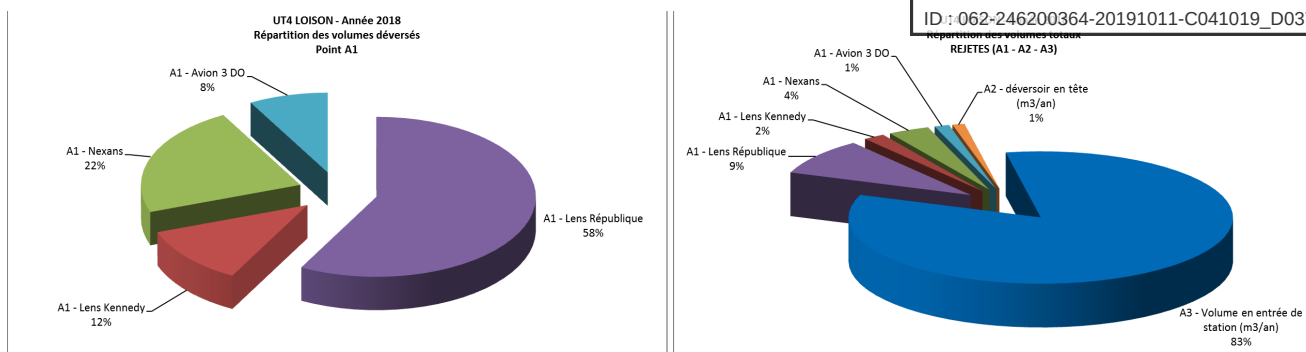
Le système de traitement est conforme pour l'année 2018



		2016	2017	2018	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	757	657	597	-9%
[m3/an]	Entrée A3	8 357 994	6 354 091	6 977 644	10%
	Sortie A4	7 894 313	6 412 780	6 969 960	9%
	Déversoir en tête de station A2	148 290	119 470	86 060	-28%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Les volumes totaux déversés en 2018 sont de 1 295 427 m³. Pour mémoire, ils étaient de 1 267 821 m³ en 2017.

	Total Annuel							
Point de déversement	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	nb/an	min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	120	40 224	748 799	171 475	104 582	65 295	20 292	2 765
DO_LENS_KENNEDY	102	44 089	151 396	14 938	12 415	4 602	2 069	207
DO_LENS_NEXANS	92	21 731	290 985	19 496	13 288	7 071	3 229	321
DO_ELEU_PERI	47	12 127	104 247	17 646	11 502	6 950	3 454	310



Les déversements du DO PR - LENS - Place de la République représentent 58% des volumes totaux annuels déversés des points A1 du système de collecte. Les événements pluvieux des mois de janvier et décembre 2018 ont contribué aux déversements des volumes les plus importants.

Le ratio $A1/(A1+A2+A3)$ est égal à 15% > 5%. Il reste stable par rapport à 2017 (16%) et 2016 (15%).

Les DO (A1) ont des fréquences de déversements largement supérieures à 20 déversements/an.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Le diagnostic permanent a été mis en place. Il a permis de mettre en évidence les secteurs sensibles aux Eaux Claires Parasites et d'entamer un programme de travaux.

- Programmation sur les deux prochaines années de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.

- Programme de plus de 20km/an d'ITV

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux de déconnection des eaux de pluie : Liévin rue Murillo, Loison rue Pasteur.

- Travaux d'amélioration de la collecte : Loison rue Pasteur, Avion rue Lamendin et Jean Moulin, Lens rue du Temple sur le tracé du BHNS.

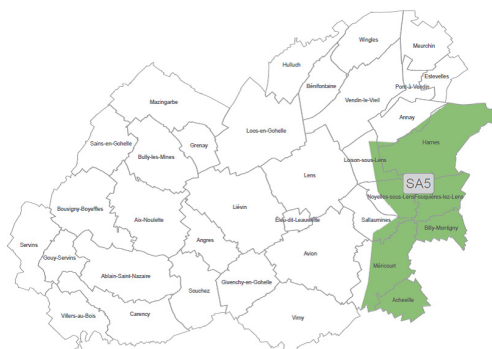
3. Régularisation administrative sur le système de collecte

- Régularisation administrative du système de collecte programmé 2018/2019

- Révision du règlement du service d'assainissement en cours

- Révision de Conventions Spéciales de Déversement au réseau (EUROROL)

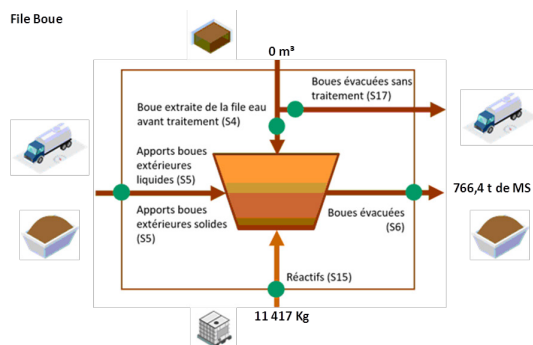
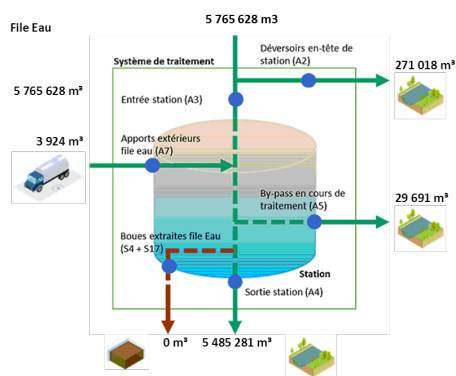
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT N°5 (SA 5)



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement n°5 est :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

Le système de traitement est conforme pour l'année 2018



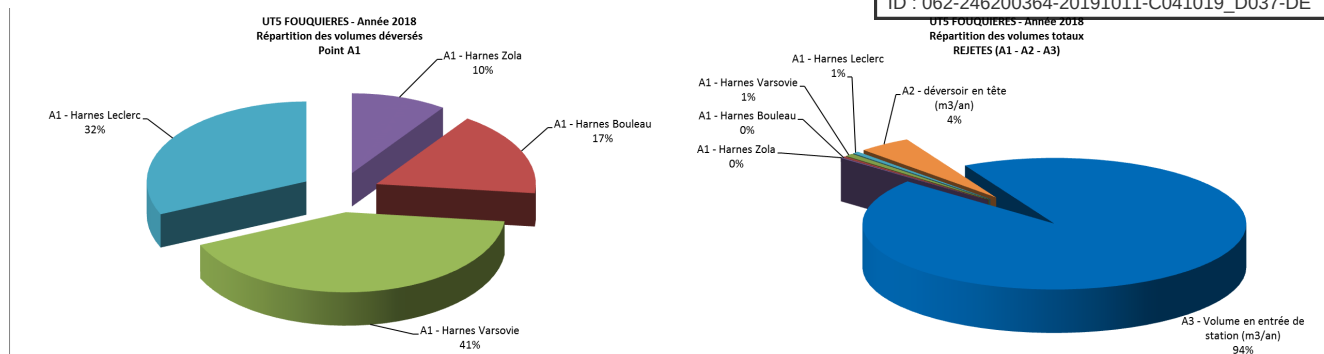
		2016	2017	2018	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	754	652	632	-3%
[m3/an]	Entrée A3	5 685 768	4 559 509	5 765 628	26%
	Sortie A4	5 320 662	4 561 652	5 485 281	20%
	Déversoir en tête de station A2	588 614	230 718	271 018	17%
	By-pass A5	52 032	54 655	29 691	-46%

Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2018

Le critère qui sera utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie est à définir pour le 30 avril 2020 au plus tard. Il doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter ce critère.

Les volumes totaux déversés en 2018 sont de 106 436 m3. Pour mémoire, ils étaient de 108 812 m3 en 2017.

Point de déversement	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Déversé	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	nb/an	min/an	m3/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
DO_HARNES_VARSOVIE	78	15 023	44 136					
DO_HARNES_ZOLA	58	9 494	10 309					
DO_HARNES_BOULEAUX	78	13 844	18 236					
DO_HARNES_HALAGE	73	9 868	33 755					



Les pluviométries des mois de janvier et août 2018 ont fortement contribué aux volumes totaux annuels déversés, à hauteur de 44%. Les volumes déversés au DO - HARNES - rue de Varsovie représentent 41% des volumes totaux annuels déversés aux point A1 du système de collecte.

Le système de collecte est conforme pour l'année 2018: $\text{Ratio } A1/(A1+A2+A3+A7) < 5\%$ comme de 2015 à 2017.

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Programme d'amélioration

1. Amélioration de la connaissance du système de collecte

La C.A.L.L. engage des études pour améliorer la connaissance de son système de collecte

- Programmation sur les deux prochaines années de la mise en place du diagnostic permanent et de la modélisation de l'ensemble des réseaux du système de collecte.
- Un programme de plus de 20km/an d'ITV

2. Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

La C.A.L.L. engage un programme de travaux qui s'inscrit dans le Programme Pluriannuel concerté contractualisé avec l'Agence de l'Eau.

- Travaux de déconnection des eaux de pluie : Harnes rue de Varsovie.
- Travaux d'amélioration de la collecte sur le tracé du BHNS.

3. Régularisation administrative sur le système de collecte

- Révision du règlement du service d'assainissement en cours.
- Révision de convention spéciale de déversement au réseau (MAC CAIN)

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'ACHEVILLE



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement d'Acheville est :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

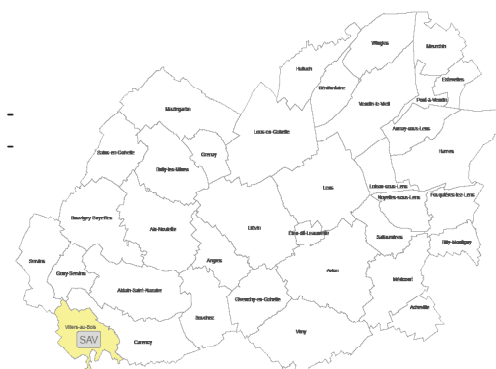
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SERVINS



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement de Servins est :

- Conforme au niveau national :
- Non Conforme au niveau local : mauvaise performance de la station sur le paramètre MES

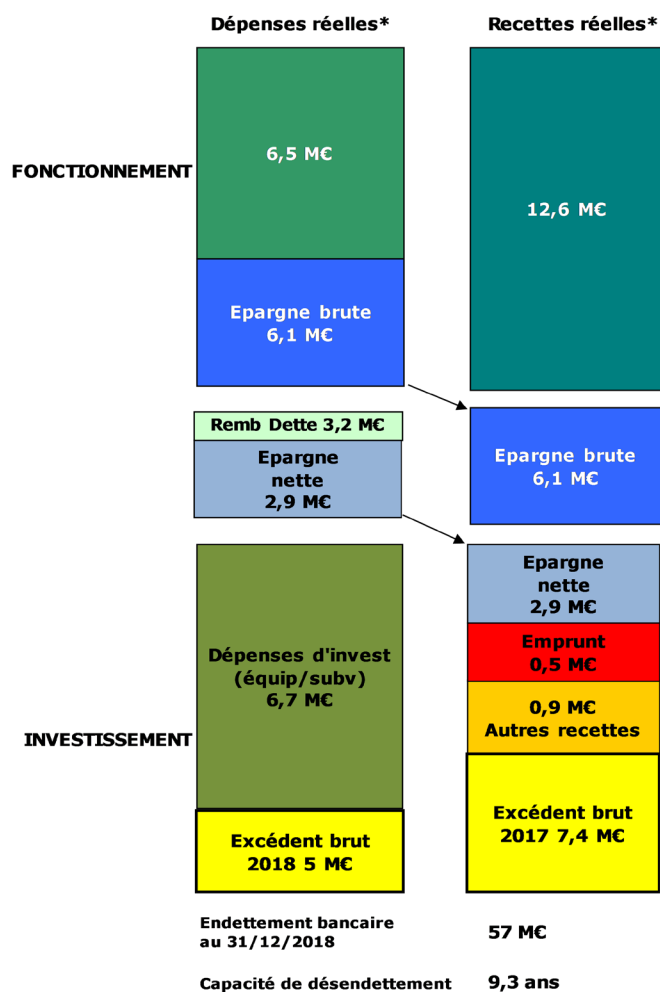
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE VILLERS AU BOIS



Selon le jugement de conformité émit par le service police de l'eau, pour 2018, le système d'assainissement de Villers au Bois est :

- Conforme au niveau national
- Non conforme au niveau local : mauvaise performance de la station sur le paramètre azote.

BILAN FINANCIER 2018



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour l'exercice comptable 2018, les dépenses d'équipement proprement dites s'élèvent à **6.7 M€** en hausse de 3 % par rapport à 2017 (1 350 854,08 €) soit une moyenne de **27.38 € par habitant**.

EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT, QUELQUES OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES RÉALISÉES EN 2018

DES OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ONT ÉTÉ MENÉES



Harnes, rue de Varsovie

Aménagement d'un bassin d'infiltration
d'une capacité 700 m³

75.350 € TTC



Liévin, rue Murillo

Création d'un bassin d'infiltration de 60 m³
 en caissons d'infiltration

53 250 € TTC

DES TRAVAUX NEUFS DE RENOUVELLEMENT EN ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Lens, rue du Temple

Renouvellement du réseau d'assainissement sur 240 ml en D300 et D400

256 000 € TTC



Avion, rues Lamendin et Jean Moulin

Renouvellement du réseau d'assainissement
 situé dans le périmètre de protection rap-
 proché des forages de la Raquette (diamètre
 250 sur 460 ml et reprise des 38 bran-
 chements existants) Mise en place de techniques
 alternatives pour la gestion des eaux pluviales
 de la rue Jean Moulin

358 003 € TTC



Bully-les-Mines / Grenay, Rue Émile Zola, Impasse Gervaise et rue Ansart

Extension du réseau d'assainissement en D300, D400 et D500 sur 800 ml avec la
 création de 80 boîtes de branchement. Mise en place de techniques alternatives pour la
 gestion des eaux pluviales (bassin de 565 m³)

949 238 € TTC

Loison-sous-Lens, rue Pasteur

: Extension du réseau d'assainissement en D200 sur 80
 ml avec la création de 11 boîtes de branchement. Mise
 en place de techniques alternatives pour la gestion des
 eaux pluviales (bassin de 50 m³)

108 913 € TTC



BHNS

Dévoisement des réseaux d'assainissement

1 485 765 € TTC

DES TRAVAUX NEUFS D'EXTENSION DE RÉSEAU EN ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Gouy-Servins

Création d'une station d'épuration 500 équivalents habitant

755 033 € TTC

Création du réseau d'assainissement diamètre 200 sur 4655 ml avec la création de 142 boîtes de branchement et 2 postes de refoulement

1 724 028 € TTC



Les recettes réelles de la section d'investissement sont constituées pour l'essentiel par la récupération de la TVA (0.5 M€), les avances de l'Agence de l'eau (0.51 M€) et les subventions versées par cette dernière (0.4 M€).

Le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2018 à **6.5 M€**. L'essentiel des charges d'exploitation est constitué des dépenses suivantes :

Charges de personnel (remboursement de frais de personnel au B.G.)	0.89 M€
Charges financières (intérêts de la dette)	2.38 M€

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel par :

La redevance assainissement	7.3 M€
Les primes d'épuration	1.4 M€
La contribution eaux pluviales	3 M€

Le compte administratif 2018 fait ressortir une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement de 9 ans (rapport entre l'endettement au 31/12/2018 et l'épargne brute dégagée), bien inférieure à la durée des emprunts contractés sur ce budget et à la durée de vie moyenne des biens financés.

PRIX DE L'EAU

Le prix du m3 du service d'assainissement collectif au 1/1/2018 est de 2.17€/m3TTC. Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014. La contribution aux investissements a donc été revue à la baisse pour l'assainissement, compensée par l'augmentation en eau potable.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif :

Année	2017			2018		
	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
ASSAINISSEMENT						
Contribution aux investissements	0,987	120	118,4	0,572	120	68,7
Exploitation Veolia	1,123	120	134,8	1,137	120	136,5
Agence de l'eau (modernisation)	0,266	120	31,9	0,266	120	31,9
TOTAL HT (TVA 10%)	2,376		285,1	1,976		237,1
EAU POTABLE						
Contribution aux investissements	0,429	115	49,3	0,867	115	99,7
Exploitation Veolia	1,396	120	167,5	1,394	120	167,2
Agence de l'eau (prélèvement)	0,074	120	8,9	0,074	120	8,9
Agence de l'eau (pollution)	3,888	120	46,6	0,388	120	46,6
TOTAL HT (TVA 5,5%)	2,287		272,3	2,723		322,4
TOTAL						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			557,4€			559,4€
TOTAL TTC			600,9€			600,9€

LE SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a débuté le 1er janvier 2009 (délibération de principe du 8 février 2008). Il ne comprend que la mission minimale de contrôle des installations telle qu'elle est prévue par l'article L2224-8 du CGCT.

Cette prestation a été confiée à Veolia Eau dans le cadre de la même délégation de service public que les ouvrages intercommunaux d'assainissement collectif et que les ouvrages de collecte dans 21 communes ; ce contrat s'achèvera le 31 décembre 2020. Par délibération du 23 mars 2009, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance d'assainissement non collectif à 6,92 € HT par trimestre, tarif toujours en vigueur en 2012.

En 2018, l'ensemble des abonnés relevant de la compétence ANC est de 602 .

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs de performances (assainissement)	2016	2017	2018
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif [D201.0]	244 468	245 048	245 048
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]	50	50	53 CSD signés
Quantité de boues (tMS) issues des ouvrages d'épuration [D203.0]	3 796	3 835,8	3963,9
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [D204.0]	2,61€/m3	2.61€/m3	2.17€/m3
Taux de desserte pas des réseaux de collecte des eaux usées [P201.10]	98.6%	98,6%	98,6%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]	15	15	15
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P203.3]	100%		En cours de conformité
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]			100%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	100%	100%	100%
Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité [P207.0]	9 573€	10 246€	6 854
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	0.01u/1000	0,01u/1000	0.00u/1000
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	8.08	8,04	8.02
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]	100%	97%	99%
Indice de connaissance de rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	100	100	100
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]			9 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	1.65%	2,14%	2.35%
Taux de réclamations [P258.1]	0	0,01	0.01u/1000

